



Henry Rabary-Njaka

Antananarivo, 9 juillet 2014. 24 heures après la désignation des nouveaux membres du Conseil d'Administration de la compagnie Air Madagascar (8 juillet 2014), Henry Rabary-Njaka, directeur de cabinet de la Présidence -et qui se comporte comme le PCA de la compagnie nationale- a tracé les priorités de la compagnie, au sein d'une *"cellule de crise"*

...

communiqué



Antananarivo, le 8 juillet 2014

Le Conseil d'administration de la Compagnie a tenu une réunion exceptionnelle ce mardi 8 juillet 2014.

Il a été décidé :

- La prise en main par l'Etat, son actionnaire majoritaire, de la résolution des problèmes que traverse actuellement la compagnie aérienne nationale
- La restructuration du Conseil d'Administration
- L'acceptation de la demande de démission du Directeur Général et la nomination du Directeur Général par intérim

Dans l'immédiat, un Comité de Direction composé des Directeurs et du Conseil d'Administration aura pour mission :

- la protection de la haute saison
- la mise en place de la stratégie de redressement qui nécessite l'implication l'ensemble du personnel afin de renforcer la confiance des partenaires

Air Madagascar, pilier du développement du pays, doit retrouver sa place en tant que vitrine de Madagascar et assurer pleinement son rôle de facilitateur d'échanges aussi bien entre les régions de Madagascar qu'avec le reste du monde.

Les Membres du Conseil d'Administration :

- Mr Henry RABARY-NJAKA
- Mr Eric KOLLER
- Mr Jean de Dieu LEMENA
- Mr Enrico BOTO
- Mr Orlando ROBIMANANA
- Mr Patrick ANDRIAMBAHINY
- Mr François RANDRIAMAHANDRY
- Mme Nicole ANDRIANARIVOSON
- Mr Rasandy ANDRIAMBOLOLONA

Est nommé Directeur Général par intérim : Mr Haja RAEUSON

Nous vous remercions de votre attention.

Le Conseil d'Administration

L'amélioration des services offerts aux usagers dans le cadre de la haute saison touristique, ainsi que l'élaboration d'une stratégie de fond pour relancer le secteur transport constituent les priorités de la cellule de crise et du Conseil d'Administration de la compagnie Air Madagascar. Ainsi, l'exploitation des lignes internationales va se poursuivre et **la compagnie usera de tous les moyens pour sortir de la liste de l'Annexe B**

.

L'un des engagements de la compagnie est d'ouvrir les lignes Marseille-Nosy Be et Marseille-Moroni. Toutefois, ces lignes ont enregistré des perturbations. Raison pour laquelle **la Présidence de la République s'est décidée à prendre en main la restructuration de la compagnie nationale en mettant en place cette cellule de crise**

.

Encore à propos de cette restructuration de la compagnie aérienne malgache, **l'achat de nouveaux aéronefs est prévu**

.

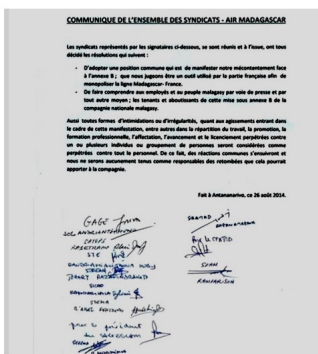
Les deux Boeing 737 de la compagnie seront bientôt remplacés

, a annoncé Henry Rabary-Njaka. Le réseau intérieur du pays sera renforcé en matière de transport aérien. Remettre en vol les flottes de la compagnie qui sont restées au sol dont les

deux Boeing 737, l'ATR 72, l'ATR 42 et un Twin, constitue une priorité
. **La remise en vol de ces aéronefs est prévue au plus tard pour la fin de ce mois de juillet**
. Pour remédier aux retards fréquents des vols intérieurs,
les nouveaux dirigeants de la compagnie Air Madagascar comptent adopter le système de back-up
. Un aéronef sera réservé à remplacer un avion qui tomberait en panne.
- Source : Ma-Laza -



Ivato, 26 août 2014. [Henry Rabary-Njaka](#) semble avoir pris ses désirs pour des réalités...
Ci-après les... réalités vécues :



Votre vue baisse ? Lisez ce qui suit alors :

COMMUNIQUE DE L'ENSEMBLE DES SYNDICATS - AIR MADAGASCAR

Les syndicats représentés par les signataires ci-dessous, se sont réunis et à l'issue, ont tous décidé les résolutions qui suivent :

- D'adopter une position commune qui est de manifester notre mécontentement face à l'annexe B; que nous jugeons être un outil utilisé par la partie française afin de monopoliser la ligne Madagascar- France.
- De faire comprendre aux employés et au peuple malgache par voie de presse et par tout autre moyen; les tenants et aboutissants de cette mise sous annexe B de la compagnie nationale malgache.

Aussi toutes formes d'intimidations ou d'inégalité, quant aux agissements entrant dans le cadre de cette manifestation, entre autres dans la répartition du travail, la promotion, la formation professionnelle, l'affectation, l'avancement et le licenciement perpétrées contre un ou plusieurs individus ou groupement de personnes seront considérées comme passibles contre tout le personnel. De ce fait, des réactions communes s'ensuivent et nous ne serons aucunement tenus comme responsables des retombées que cela pourrait apporter à la compagnie.

Fait à Antananarivo, ce 26 août 2014.

(List of signatures and names of union representatives)

Jeannot Ramambazafy - 27 août 2014